



CLINIQUE
VÉTÉRINAIRE
des Hutins

Conditions générales de fonctionnement

au 01 janvier 2022

Les actes effectués au sein de notre établissement de soins sont soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement (CGF - Document en conformité avec l'article 22 de la Directive Services, l'article R 242-35 du Code de déontologie et l'article 8 de l'arrêté relatif aux établissements de soins du 13 mars 2015).

Modalités de consultations

Les présentes Conditions Générales de Fonctionnement (ci-après désignées CGF) peuvent être consultées sur place, téléchargées sur notre site Internet ou obtenues sur simple demande par mail à l'adresse suivante : accueil@clinique-veterinaire-des-hutins.com

Appellation de l'établissement de soins

et espèces habituellement et occasionnellement traitées

L'établissement de soins répond au cahier des charges (équipements, compétences, ressources humaines) permettant la dénomination suivante :

Clinique vétérinaire pour animaux de compagnie.

Il exerce sous la dénomination suivante :

Clinique Vétérinaire des HUTINS

Adresse et moyens de contact

Adresse :

7, Avenue Napoléon III, 74160 Saint-Julien-en-Genevois

Téléphone : 04 50 49 14 12

Adresse mail : accueil@clinique-veterinaire-des-hutins.com

Horaires d'ouverture habituels et conditions d'accueil du public

Du lundi au vendredi : 8h30-19h

Samedi : 8h30 à 12h et 14h à 17h

Les consultations sont assurées **sur rendez-vous**.

URGENCES

Les urgences sont assurées à la clinique pendant les heures d'ouverture, sans rendez-vous.

En dehors des horaires d'ouverture, un vétérinaire de garde est présent **24h/24 et 7j/7** et joignable au : **06 14 26 77 01**

Personnel affecté aux soins des animaux (au 28 janvier 2021)

Personnel vétérinaire

NOM	Ecole ou université et année d'obtention du diplôme	Diplôme post universitaire
Pierre-Antoine GERMAIN - Associé	ENVV 1999	Diplômé du Collège européen de dermatologie, spécialiste en dermatologie
Thomas HUGUET- Associé	ENVL 2004	CES de Traumatologie Ostéo-articulaire et Orthopédie animales
Rachel BALLERY - Associée	ENVL 2004	CES d'Ophtalmologie vétérinaire
Laurence BAILLY - Associée	ENVL 2007	CEAV de médecine interne
Géraldine HAZART	ENVL 2008	CEAV de médecine interne
Lucille LAMBINET	ENVL 2008	CEAV de médecine du comportement
Pauline NOEL	ENVL 2013	
Justine GALAND	Liège 2012	CEAV de médecine interne
Helene JOLY	ENVN 2009	
Mathilde MILLET	ENVV 2006	Diplômée ECVS. . Spécialiste en chirurgie
Benjamin BEDEL	ENVV 2006	
Lise PILOD	ENVL 2015	CEAV de médecine interne
Sylvain MANVILLE	ENVN 2005	
Elise DESMARAIS	ENVL en 2014	CEAV de médecine interne
Marion FERNANDEZ	Madrid 2016	
Alexia BUSI	ENVL 2018	
Marion CALANDRA	ENVV 2016	
Etienne FURTHNER	ENVA	Spécialiste en reproduction animale
Aïna VANDERMEEREN	Université de GENT 2020	
Léna BLANCHOT	ENVN Oniris 2020	
Chloé GUERARD	ENVV 2020	
Baptiste TREMAUD		
Estelle BUENDIA	ENVL 2004	CES de Dermatologie. Résidente du Collège Européen de Dermatologie Vétérinaire

ENVL : Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon

ENVV : Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

ENVN : Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes

CEAV : Certificat d'études approfondies vétérinaires

CES : Certificat d'Etudes Supérieures

ECVS : European College of Veterinary Surgery

Personnel non vétérinaire

NOM	Statut	Fonction
Nicolas ALBERT	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisé
Audrey MAZOU	AVQ	Auxiliaire vétérinaire
Karine GOBET	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Stéphanie HEWKO	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée. Responsable Back office
Sophie POLLIAND	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisé

Karine GOBET	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Sophie POLLIAND	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Anael BOUSSEROLLES	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Christine BIANCOTTO	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Sarah MOGUET	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Floriane RAMBAUD	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Frédérique HUSER	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Charlotte HULIN	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Océane DURAND	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Marie-Hélène PONCEAU	AS	Auxiliaire vétérinaire
Sarah MOGUET	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Marie CHOSSON	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Cynthia RICHAUD	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Geoffroy MOLINA	ASV en formation	Auxiliaire vétérinaire
Anne CONSTANCIAS	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Camille ROCH	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Diane LAFIT	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Célia MARMOUX	ASV en formation	Auxiliaire vétérinaire
Naina LEGUE	ASV en formation	Auxiliaire vétérinaire
Christelle NOEL	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Marie Christine REBEYROLLE		Secrétaire
Cheyenne DIEZ	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Amaranthe GIRAUD-PUILLE	Apprentie	ASV en formation
Manon Julien	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Camille CHAUMONT	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
Marie ERRIQUEZ		Secrétaire
Bérengère EVAÏN	ASV	Auxiliaire vétérinaire spécialisée
TEZCAN ACAR		Assistante comptable
Gwenola DEMAY		Comptable
Enisa MUJIC		Agent d'entretien
Rita LOVSIN		Agent d'entretien

Prestations effectuées au sein de l'établissement

- consultation de médecine
- chirurgie
- analyses sanguines
- échographie abdominale
- échographie cardiaque
- radiographie numérique
- tomodensitométrie (Scanner)
- ophtalmologie
- consultations de dermatologie spécialisée
- endoscopie, arthroscopie
- ostéopathie, phytothérapie, physiothérapie
- hospitalisation
- délivrance de médicaments conformément à la législation en vigueur sur la pharmacie vétérinaire,
- vente de produits pour le bien-être de vos animaux : hygiène, alimentation et compléments alimentaires, accessoires

...

Surveillance des animaux hospitalisés

Locaux

La clinique dispose de trois locaux distincts au sein de sa structure : un chenil, une chatterie et un local contagieux pour les animaux présentant un risque infectieux pour les autres pensionnaires.

Chaque animal dispose d'un box isolé et les chiens peuvent avoir accès à une cour extérieure protégée.

Soins aux hospitalisés, surveillance

Un vétérinaire et un(e) assistant(e) s'occupent quotidiennement de votre animal en jours ouvrés ainsi que les week-ends et jours fériés. Au moins un vétérinaire est présent en permanence au sein de la structure, **24H24 et 7j/7**.

Prise de nouvelles

Le vétérinaire suivant votre animal ayant en charge l'ensemble des hospitalisés, il ne pourra être disponible au téléphone qu'entre 11h et 12h. De plus, l'espace d'hospitalisation étant séparé du point d'accueil téléphonique, il n'est pas possible pour les assistant(e)s de réception de vous renseigner en détail sur l'état de votre animal. Si besoin, le vétérinaire pourra vous contacter dans l'après-midi pour vous tenir au courant de l'évolution de votre animal.

Visites

Vous pouvez également rendre visite à votre animal. Des horaires sont aménagés pour cela et nous vous demanderons de bien vouloir les respecter.

Elles sont autorisées de 14h00 à 17h00 en jours ouvrés. Le vétérinaire en charge de votre animal pourra être disponible pour vous rencontrer sur rendez-vous.

Permanence et continuité des soins

En dehors des heures d'ouverture, les urgences sont assurées **24H/24 et 7j/7**, par notre vétérinaire de garde présent sur place.

Contact téléphonique pour les urgences : 06 14 26 77 01.

Vous serez mis en contact avec un vétérinaire régulateur qui, en fonction du cas et de l'évaluation de son urgence, vous donnera des précisions sur les modalités de prise en charge.

La consultation ou la chirurgie sera effectuée à la clinique des HUTINS.

Espèces traitées

Chiens, chats, NAC (Nouveaux animaux de compagnie)

Conditions tarifaires

Les tarifs des consultations sont affichés à l'accueil de notre établissement.

Nous sommes à votre disposition pour réaliser des devis à la demande et personnalisés, pour les soins de votre animal.

Litiges

En cas de litige, vous pouvez contacter :

Le Dr GERMAIN : pa.germain@clinique-veterinaire-des-hutins.com

Le Dr BALLERY : r.ballery@linique-veterinaire-des-hutins.com

Ou le conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires :

10 Avenue Barthélémy Buyer

69009 LYON

04 72 57 16 65

cro.aura@ordre.veterinaire.fr

Pour les litiges relevant de la consommation : mediateur-conso@ordre.veterinaire.fr

RCP

AVIVA Mr Morel Michel-Xavier
57, rue de la république BP 422
01204 Bellegarde cedex
0450483321

Loi « informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs MURAT, GERMAIN, HUGUET, BALLERY et BAILLY.
Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client

La clinique des Hutins met tout en œuvre pour assurer à votre compagnon une anesthésie et une chirurgie dans les meilleures conditions de sécurité et de confort. Divers moyens sont mis en œuvre dans notre clinique pour limiter la douleur de votre animal.


Néanmoins, tout acte médical et chirurgical, même conduit avec compétence et dans le respect des données acquises de la science, comporte un risque. Ce risque est à relier à l'état de santé de votre animal ainsi qu'à la procédure pour laquelle il est anesthésié. Si le risque «zéro» n'existe pas, notre équipe mettra toujours tout en œuvre pour minimiser ce risque.

Lorsqu'un propriétaire nous confie son animal, il autorise la clinique des HUTINS à :

Procéder à l'anesthésie de son animal en ayant compris et accepté les risques potentiels, y compris vitaux, liés à cet acte.

Procéder à la chirurgie de son animal en ayant compris et accepté que tout geste chirurgical, par nature, comporte des risques, y compris vitaux.

Contrat de soins, conditions particulières



**CLINIQUE
VÉTÉRAIRE
des Hutins**

CONTRAT DE SOINS

Animal: Propriétaire (ou propriétaire):

Je soussigné prie le Dr et ses collaborateurs d'effectuer pour cet animal :

- Une hospitalisation
- Les investigations nécessaires au diagnostic
- La mise en place d'un traitement médical
- Une intervention chirurgicale

Le montant estimé de ces actes est d'environ avec une variation possible de . En cas de difficultés ou de faits difficilement prévisibles, et/ou en cas de dépassement d'honoraires plus importants :

- J'autorise l'équipe soignante à mettre en œuvre les moyens appropriés.
- ou Je demande à ce que l'équipe soignante se conforme strictement aux dispositions ci-dessus définies et à être contacté s'il s'avère nécessaire de les modifier (en assumant alors pleinement les conséquences du délai éventuel).

N° de tél. pour vous joindre le jour de l'intervention:

J'ai été informé :

- Que mon animal pourra être, si nécessaire, tranquillisé ou anesthésié, et que cela comporte des risques (c'est-à-dire plus importants que l'animal est âgé ou malade).
- Qu'une intervention que le qu'elle soit peut ne pas réussir, et entraîner des séquelles ou des complications.

En cas de complications entraînant l'invalidité ou le décès de mon animal, le montant des frais et actes engagés sera intégralement dû.

L'équipe soignante s'engage à accorder ses soins adéquats à l'animal que je lui confie. Elle prendra toute disposition nécessaire pour assurer le suivi de ce cas.
Un vétérinaire et un(e) assistant(e) s'occupent quotidiennement de votre animal en jours ouvrés ainsi que les week-ends et jours fériés. Le vétérinaire n'est généralement pas présent la nuit au sein de la structure à moins que l'état de santé de l'animal ne l'exige.

- Je reconnais avoir eu toutes les informations complémentaires que je souhaitais.

Fait à: Signature:

Le:

Précision sur les devis :

Attention, le devis ne représente qu'une estimation des frais que vous allez engager. Nous nous efforçons à être le plus précis possible lors de sa réalisation. Malgré tout, et selon l'évolution des soins et de la santé de votre animal, des dépenses supplémentaires peuvent être engagées. Dans la mesure du possible, nous vous contacterons avant de réaliser les soins lourds financièrement pour obtenir votre accord. Il vous appartient de nous évoquer le plus précisément possible vos contraintes financières pour éviter toute difficulté.

Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal et selon la législation en vigueur, nous pouvons éventuellement restituer le corps à fin d'inhumation.

Nous pouvons également vous proposer une crémation plurielle ou une crémation individuelle du corps (avec récupération de ses cendres). Nous travaillons avec Esthima, une société spécialisée dans ce domaine.

Admission des animaux visés par la législation sur les chiens dangereux.

Les chiens de première et de deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

Admission des animaux errants

Conformément à la législation, la gestion des animaux errants est du ressort des municipalités.

Notre établissement, n'accueille pas les animaux errants pour hébergement. Nous sommes malgré tout disponibles pour vous aider à retrouver le propriétaire, notamment à partir de son tatouage ou de son identification électronique. Les communes de St Julien, Collonges, Neydens, Archamps, Bossey...(tout ce côté-ci du bassin) ainsi que Annemasse et communes environnantes dépendent du Refuge de L'Espoir-Animaux Secours (SPA) d'Arthaz : 04.50.36.02.80 (joignables les après-midi, en dehors : écouter le répondeur et joignables 24h/24 7j/7 sur le numéro d'urgence qu'ils indiquent) les communes du côté de Valleiry, Vullbens, Vers, Frangy, Cruseilles...dépendent de la SPA de Marlioz : 04 50 77 82 40

Chaque commune, à défaut d'avoir une fourrière, délègue la gestion des animaux errants à sa police municipale qui re-délègue à la SPA et la gestion des cadavres à ses services techniques.

Modalités de règlement

Nous acceptons les règlements par carte bancaire (CB), par chèque et en espèces (dans la limite de 1000€ pour les ressortissants français), à l'accueil de notre établissement.

Tout acte réalisé ou toute vente (produit, médicament, accessoire, aliment...) est soumis à une facturation et à un règlement immédiat.

Lors de la prise en charge de votre animal pour des soins ou une intervention dont le montant est supérieur à 150 euros, nous vous demanderons de signer un devis estimatif et de nous régler un acompte sur ce devis.

En cas de retard de paiement, des intérêts de retard vous seront facturés à hauteur de 1.3% par période de 30 jours. Après une première relance de facture impayée, votre dossier sera transmis à une société de recouvrement pour procédure.

Si vous souhaitez exprimer votre désaccord avec une facture ou faire une demande de précision, il vous revient de contacter, en tant que responsables de l'établissement les docteurs MURAT, GERMAIN, THOMAS, BALLERY ou BAILLY.

Réglementation européenne sur la protection des données (RGPD)

La clinique vétérinaire des HUTINS dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers médicaux des animaux, assurer un meilleur suivi de leur santé et permettre la facturation des actes et des produits délivrés.

- Les informations qui vous sont demandées font l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique.
- Vous pouvez accéder aux informations vous concernant auprès du personnel de la clinique vétérinaire.
- Les données sont conservées pendant 5 années après la date du dernier enregistrement vous concernant.
- Ces données ne font l'objet d'aucune cession à un tiers.

Animaux laissés sans nouvelles du propriétaire

Sans nouvelles de votre part pendant plus de 72h alors que votre animal est hospitalisé dans nos locaux, nous considérerons ceci comme un abandon et prendrons donc nous-mêmes les décisions les plus justes pour le bien-être de votre animal.